



**Critères nationaux de l'ÉCSA pour l'accès à l'ÉCSA, aux projets de l'ÉCSA
et aux compétitions ultimes
- Pour les athlètes non sélectionnés au sein de l'ÉCSA pour 2024-2025 -**

Ces critères sont des lignes directrices et n'ont pas pour but de garantir l'accès aux compétitions ou aux possibilités d'entraînement de l'ÉCSA. Les OPTS sont invités à diriger les demandes d'accès aux possibilités de l'ÉCSA. Ces possibilités peuvent inclure les programmes de l'ÉCSA D.

1) Statut d'invité(e) de l'ÉCSA à la Coupe du monde

Ce statut permet le plus haut niveau d'intégration aux possibilités de l'ÉCSA pour les personnes qui ne sont pas sélectionnées par l'ÉCSA. *Ce statut ne constitue pas une appartenance à l'ÉCSA et ne garantit pas non plus l'accès aux possibilités. La disponibilité des possibilités dépend des capacités internes de l'ÉCSA, qui sont souvent soumises à des variables imprévisibles.*

Classement mondial requis pour l'admissibilité :

Femmes – Détentrice du titre NorAm qui donne accès aux compétitions de la CM

Hommes – Détenteur du titre NorAm qui donne accès aux compétitions de la CM

Résumé :

- A. Un soutien en matière de gestion, de logistique et d'entraînement sur les sites de la Coupe du monde pourrait être proposé si/quand cela est possible.
- B. Aide à l'obtention de visas Schengen et/ou d'autres conditions spéciales d'accès au voyage - la demande des athlètes est nécessaire pour entamer ce processus.
- C. Les athlètes reçoivent une (1) combinaison de course officielle de l'ÉCSA (spécifique aux disciplines auxquelles ils ont accès en CM). Les athlètes peuvent acheter des combinaisons supplémentaires auprès d'ACA au prix courant.
- D. Obligation de signer un [Accord pour le statut d'invité\(e\) de l'ÉCSA à la Coupe du monde](#)
- E. Si l'athlète est classé(e) à un niveau lui permettant de recevoir une aide financière de la FIS pour ses déplacements, l'ÉCSA remboursera l'athlète à la fin de chaque mois ou dès que la comptabilité d'ACA permet de distribuer ces montants.
- F. Le (la) directeur(trice) de la haute performance de l'ÉCSA et l'entraîneur(e)-chef de l'équipe de genre collaboreront avec chaque athlète détenant le statut d'invité(e) afin d'élaborer et de communiquer les possibilités de l'ÉCSA pour la période 2024-2025.
- G. Tous les frais encourus par les athlètes ayant le statut d'invité(e) dans le cadre de projets et de camps liés à l'ÉCSA seront entièrement à la charge de l'athlète détenant le statut d'invité(e).



2) Accès à chaque camp d'entraînement distinct de l'ÉCSA et/ou à des compétitions sélectionnées.

Les personnes qui ne détiennent pas le **statut d'invité(e) de l'ÉCSA de la CM** sont tout de même admissibles à des possibilités lorsqu'elles sont disponibles, selon les lignes directrices énumérées ci-dessous. Les athlètes de l'ÉCSA (y compris l'ÉCSA D) auront la priorité lorsque des quotas supplémentaires sont disponibles, à moins que le (la) DHP ou l'entraîneur(e)-chef ne juge approprié de mettre en œuvre un processus de qualification.

Le (la) DHP et/ou l'entraîneur(e)-chef de l'équipe de genre communiqueront les possibilités disponibles aux athlètes (entraîneurs des athlètes), en utilisant les critères ci-dessous, et le nombre de places disponibles pour les athlètes deux à quatre semaines avant les possibilités disponibles (par ordre de priorité) :

- Athlète canadien(ne) le (la) mieux classé(e) (hommes et femmes) selon la méthode de sélection utilisée pour l'équipe du Championnat du monde junior de ski 2023-2024 ou 2024-2025;
- Classement mondial de la FIS : 200 meilleurs hommes et femmes en DH/SG/GS ou SL;
- 30 meilleurs du Classement mondial de la FIS par âge en SG/GS ou SL (*le classement mondial par âge correspond à l'année de naissance de l'athlète et à toutes les années de naissance plus jeunes*);
- *Performance dans les événements spécifiés de la FIS, des NorAm ou des épreuves contre la montre de l'ÉCSA, ces options ne peuvent pas être limitées au classement indiqué ci-dessus.*
- Tous les frais encourus par un(e) athlète invité(e) dans le cadre d'un projet, d'un camp ou d'une compétition de l'ÉCSA seront entièrement à la charge de l'athlète.

3) Intention de la Coupe du monde et processus de qualification

Les compétitions ultimes comprennent : la Coupe d'Europe (CE), la Coupe du monde (CM), les Jeux olympiques d'hiver (JOH) et les Championnats du monde de ski (CMS).

Admissibilité à la CM : *Le (la) DHP et l'entraîneur(e)-chef de l'équipe de genre détermineront les quotas disponibles en communiquant à l'avance avec les athlètes admissibles par l'entremise du département national d'ACA. Le nombre de places peut changer en fonction de la période de quota ([voir le site de la FIS](#)).*

Les athlètes invités à participer aux compétitions de la CM devront fournir leur propre service de ski ainsi qu'un(e) entraîneur(e) de soutien (si l'accès au parcours est suffisant). Tous les coûts associés à la participation seront couverts par l'athlète invité(e).

Place de quota de base :



- **Femmes** : 150 meilleures du Classement mondial de la FIS dans l'épreuve concernée
- **Hommes** : 150 meilleurs du Classement mondial de la FIS dans l'épreuve concernée

Place de quota par nation :

- **Femmes** : 120 meilleures du Classement mondial de la FIS dans l'épreuve concernée
- **Hommes** : 120 meilleurs du Classement mondial de la FIS dans l'épreuve concernée

Place de quota personnelle à la Coupe du monde :

- Hommes et femmes : Ne peut être utilisé que par le (la) détenteur(trice) du quota (voir la règle 5.4 et 5.4.1 de la Coupe continentale de la FIS).

Qualification pour les épreuves de la CM dans le cas où des compétitions prédéterminées ou des épreuves contre la montre de l'ÉCSA sont utilisées pour remplir les quotas inutilisés.

- Si un résultat parmi les 30 meilleurs de la Coupe du monde est identifié
- Si un résultat d'une épreuve contre-la-montre officiel de l'ÉCSA est identifié
- Si un **Résultat parmi les trois meilleurs** dans les compétitions NorAm est identifié. Si plusieurs places sont disponibles, les résultats sont classés dans l'ordre des épreuves respectives (les égalités sont brisées avec les points de course ou le meilleur résultat suivant dans cette discipline);
- Si un résultat parmi les 15 meilleurs en Coupe d'Europe par ordre de classement dans l'épreuve concernée est identifié;
- Si un résultat d'entraînement officiel de CM DH est pré-identifié;
- Hommes : CM Solden, CM Levi, CM Gurgl, CM Beaver Creek, CM Val D'Isère : Le classement de CM SL dans la discipline de course sera pris en compte pour l'accès au quota disponible.

Les intentions de participation aux épreuves de la Coupe du Monde (CM) doivent être soumises **48 heures avant** la date limite de préinscription de la FIS (minuit HEC) par le biais du formulaire ci-dessous. La confirmation de participation doit être faite **48 heures avant** la date limite d'inscription de la FIS (minuit (0 h), HEC).

[Dates limites d'inscription à la Coupe du monde 2024-2025](#)

[ACA Demande d'inscription à la Coupe du monde](#)



4) Processus d'intention de la Coupe d'Europe

Les personnes qui ne détiennent pas le statut de l'ÉCSA peuvent toujours bénéficier de possibilités quand elles sont disponibles. La priorité pour l'inscription à la Coupe d'Europe est indiquée ci-dessous :

- A) Athlètes de l'ÉCSA (y compris l'ÉCSA D)
- B) Athlètes classés selon les points de la FIS

L'intention de participer aux Coupes d'Europe (CE) doit être soumise 48 heures avant la date limite de préinscription de la FIS (minuit (0 h), HEC) par le biais du formulaire ci-dessous. La confirmation de la participation doit être faite 48 heures avant la date limite d'inscription de la FIS (minuit (0 h) HEC) au (à la) gestionnaire de l'équipe, Opérations - Alpin ou à l'entraîneur(e)-chef de genre.

[Calendrier et quotas de la Coupe d'Europe 2024-2025](#)

[ACA Demande d'inscription à la Coupe d'Europe](#)